



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2024

---

**Présents**

Rémi FOUCHAULT (président)  
Jean-Luc BAUR  
Samantha BAVAUD BOCION  
Christian BOVIER  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Marie DUCRET GAUTHEY  
Catherine LACHAT  
Laurent ZIMMERMANN

**Excusé**

Stéphane GROBÉTY (vice-président)

**Exécutif**

Hubert DETHURENS (maire)  
Thierry ARN (adjoint)  
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

**Secrétaire**

Nadia DUPRAZ  
(procès-verbal)

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 26 juin 2024
3. Division parcellaire et cession de terrains du DP communal au profit du DP cantonal en lien avec la construction de la piste cyclable Vy-Neuve : délibération
4. Places de crèche à Confignon
5. Indemnités de fin de fonction pour les membres de l'exécutif
6. Mise en œuvre du Plan directeur des chemins pour piétons communal
7. Zone macarons
8. Rapport commission bâtiments
9. Prix-récompense fin d'étude : discussion
10. Communications de l'exécutif
11. Divers
12. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse Stéphane Grobéty, malade.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.



2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 26 juin 2024

Le président passe en revue les décisions de l'assemblée générale de l'ACG.

Les conseillers s'opposent aux décisions suivantes :

- subvention de Fr 2'500'000 aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre,
- subvention de Fr 7'400'000 aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP),
- subvention de Fr 1'500'000 attribuée au financement de 6 minibus pour le Bibliobus intercommunal.

Des résolutions sur ces oppositions seront adressées à l'ACG.

3. Division parcellaire et cession de terrains du DP communal au profit du DP cantonal en lien avec la construction de la piste cyclable Vy-Neuve : délibération

Le président passe la parole à Hubert Dethurens qui rappelle que pour la création de la piste cyclable, en 2012 sur la route de la Vy-Neuve, la commune avait cédé du terrain au canton. Il s'agit par cette délibération de régulariser le dossier de mutation auprès du Registre foncier.

***PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À LA DIVISION PARCELLAIRE ET CESSION DE TERRAINS DES PARCELLES DU DP COMMUNAL 2434 et 2456 (170 m<sup>2</sup>), AU PROFIT DU DP CANTONAL, EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE VY-NEUVE***

*Vu la demande de la Direction de la planification et des opérations foncières de l'Etat de Genève du 21 novembre 2023 de deux cessions gratuites au profit du domaine public cantonal pour un total de 170 m<sup>2</sup> en lien avec la construction de la voie cyclable (RC 68 – La Vy-Neuve) ;*

*Vu qu'il convient de régulariser l'exécution du dossier de mutation 14/2012 y afférant ;*

*Considérant que cette opération foncière impliquant uniquement les domaines publics communaux et cantonaux peut se faire par simple réquisition à déposer auprès du Registre foncier.*

*Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

**DECIDE**



1. *De diviser les parcelles DP 2434 et DP 2456, propriétés de la commune de Laconnex, en sous-parcelles DP 2434A et DP 2434B, ainsi que DP 2456A et DP 2456B, issues du dossier de mutation 14/2012 établi par le bureau Heimberg et Cie, ingénieur géomètre officiel.*
2. *De céder gratuitement les sous-parcelles DP 2434B, de 160 m<sup>2</sup>, au domaine public cantonal (DP 2477) et DP 2456B, de 10 m<sup>2</sup>, au domaine public cantonal (DP 2503), selon ledit dossier de mutation.*
3. *De charger le maire de procéder à la signature de la réquisition.*

**La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents**

#### 4. Places de crèche à Confignon

Rémi Fouchault rappelle que le CM avait été prié de se prononcer par un sondage WhatsApp en juillet sur la possibilité de prendre une place supplémentaire dans la crèche de Confignon. Une majorité des membres avait alors répondu favorablement.

Thierry Arn précise que la crèche de Confignon dispose d'une place pour un bébé et s'engagerait à garder l'enfant jusqu'à sa rentrée à l'école si besoin. La place serait facturée au prorata du temps utilisé. Il ajoute que les coûts à charge de la commune pour les 3 places de la crèche d'Aire-la-Ville s'élevaient à F 96'000 pour 2022 et F 86'000 pour 2023. La différence entre 2022 et 2023 s'explique par le versement rétroactif des subventions cantonales, en 2023 pour 2022.

Thierry Arn souhaite aujourd'hui connaître la position du conseil municipal, car il est bien conscient que les coûts de ces places de crèche représenteraient quasi 10% du budget communal. Hubert Dethurens estime que ce n'est pas du ressort des communes de trouver une solution pour chaque famille et, en sa qualité de responsable des finances, il est très inquiet et souhaite limiter les dépenses qu'il estime difficiles à assumer. Thierry Arn précise que les 3 places de la commune auprès de la crèche d'Aire-la-Ville sont occupées à 100% par 5 familles de Laconnex. A ce jour, il a été informé qu'une famille serait intéressée par la place de la crèche de Confignon pour un 40%.

Après une courte discussion, le président propose de passer au vote. Par 4 POUR, 2 CONTRE, 3 ABSTENTIONS, le conseil municipal accepte de prendre cette place de crèche supplémentaire à Confignon.

#### 5. Indemnités de fin de fonction pour les membres de l'exécutif

Rémi Fouchault explique que le Conseil d'Etat a adopté un règlement fixant les indemnités de fin de fonction des membres sortants de l'exécutif communal.



Ainsi, le montant minimum de ces indemnités serait de :

- trois traitements mensuels bruts pour la 1<sup>ère</sup> législature, soit F 9'000,
- quatre traitements mensuels bruts pour deux législatures, soit F 12'000,
- cinq traitements mensuels bruts dès la 3<sup>ème</sup> législature, soit F 15'000.

Le président explique qu'il est possible d'aller au-delà de cette somme par délibération du CM et ouvre la discussion en précisant que notre maire a effectué 7 législatures. Thierry Arn ajoute que ce règlement concerne essentiellement les grandes communes pour lesquelles les magistrats doivent quitter leur emploi pour exercer leur fonction. Cette indemnité leur permet de se retourner avant de retrouver un travail.

L'exécutif propose aux conseillers de considérer un traitement mensuel par législature supplémentaire après la 3<sup>ème</sup> législature.

Samantha Bavaud Bocion remercie vivement Hubert Dethurens pour l'investissement personnel et les nombreuses années qu'il a consacrés à la mairie.

En l'absence de questions, Rémi Fouchault passe au vote et le CM approuve unanimement la proposition de l'exécutif de rajouter aux indemnités minimales, un traitement mensuel (F 3'000) par législature après la 3<sup>ème</sup> législature.

Thierry Arn précise que les indemnités des 3 magistrats seront prévues au budget 2025.

## 6. Mise en œuvre du Plan directeur des chemins pour piétons communal

Le président passe à nouveau la parole à Thierry Arn qui rappelle que ce plan a été adopté en 2013 par le Conseil d'Etat et prévoit plusieurs axes piétons qui n'ont pas encore été mis en œuvre. Il souhaite connaître l'avis du CM, car les démarches à entreprendre, notamment création de servitudes de passage, négociations entre le propriétaire et la commune, peuvent prendre du temps.

Thierry Arn estime qu'il est important de traiter l'ensemble des chemins prévus, mentionnant par exemple un chemin que les enfants pourraient emprunter depuis l'école pour se rendre au centre sportif via la parcelle 2438. Il a conscience que ces démarches vont engendrer des frais d'honoraires conséquents qu'il conviendra de prévoir au budget si le CM accepte cette mise en œuvre.

Hubert Dethurens ajoute qu'un passage piéton entre la Vy-Neuve et la route de la Maison-Forte est déjà prêt, mais qu'il n'a pas été ouvert en raison du refus de certains propriétaires. Cependant, la personne à l'origine de ce refus n'étant plus là, il devrait être possible de reprendre les discussions. Le maire précise que, si l'un des riverains dépose une demande d'autorisation de construire, il sera possible de la conditionner à l'ouverture du cheminement.



Hubert Dethurens estime qu'un budget d'investissement de F 50-100'000 est à prévoir.

Le président passe au vote et par 8 POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal demande que l'exécutif débute les démarches pour la mise en œuvre du Plan directeur des chemins pour piétons communal.

## 7. Zone macarons

Le président rappelle que lors de la séance du 2 octobre 2023, il avait été décidé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une zone macarons dans le village, estimant qu'il n'y avait pas urgence. Cependant, l'offre des TPG ayant été étoffée par l'arrivée du bus 83 depuis fin août, une augmentation des véhicules pendulaires a déjà été constatée.

Hubert Dethurens encourage donc le CM à prendre des mesures dès à présent, sachant que le P+R de Viry est payant et que Bernex va passer en zone bleue. Thierry Arn reconnaît avoir plaidé contre cette mesure en 2023, mais estime qu'avec le bus 83 il est impératif de s'occuper de cette problématique.

Différentes questions devront faire l'objet de discussions en commission :

- qui pourra amender les contrevenants (APM, Fondation des parkings, gardes auxiliaires...),
- prix des macarons et conditions d'obtention des macarons.

L'exemple de la commune d'Anières est cité.

Thierry Arn précise que la procédure de mise en place d'une zone macarons prendra du temps et devra faire l'objet d'une étude en collaboration avec l'OCT, sur le même modèle que la procédure de mise en impasse de la route du Lavoir.

Après une courte discussion, le président demande à l'exécutif d'initier les démarches concernant la mise en zone 4H de toutes les places de parking communales.

## 8. Rapport commission bâtiments

Rémi Fouchault passe la parole au président de la commission, Laurent Zimmermann.

Celui-ci rappelle que lors de la séance du 10 juin, la commission des bâtiments a été priée d'anticiper les besoins en rénovation et améliorations énergétiques des bâtiments de la salle communale et du café-restaurant. Laurent Zimmermann explique que la commission propose d'auditionner les usagers de



ces bâtiments pour connaître plus précisément les besoins et fera part des résultats lors d'un prochain CM.

Thierry Arn ajoute être en attente de devis pour changer les fenêtres de Maison-Forte 14, mais que malheureusement aucune subvention n'est prévue pour cela. Cependant, il est très satisfait des échanges avec la représentante SIG-ECO21, Mme Marie Lindup, et du soutien obtenu.

#### 9. Prix-récompense fin d'étude : discussion

Le président rappelle que la commune offre F 100 depuis de nombreuses années à tous les jeunes qui terminent leur formation secondaire II ou un apprentissage. Il passe la parole à Andreea Capitanescu Benetti qui souhaitait débattre de cette question avec les conseillers.

En effet, lors de la remise des certificats de maturité de sa fille Andreea Capitanescu Benetti a constaté que plusieurs parents n'étaient pas au courant de cette récompense et demande s'il serait possible de mieux communiquer sur ce sujet. Elle ajoute que lors de cette cérémonie, des prix étaient décernés par les magistrats de certaines communes et déplore l'absence de Laconnex.

Hubert Dethurens lui répond que 2 communications par an informant de la récompense sont effectuées, l'une par tout-ménage lors de la rentrée scolaire et l'autre dans le rapport annuel. Il ajoute que, ne souhaitant pas privilégier une élite, ce prix s'adresse à tous les élèves qui terminent leur formation secondaire II ou leur apprentissage.

Après une courte discussion et à la suite de la demande du président de se positionner, le CM estime que le cadeau de F 100 est plus que correct et décide unanimement de ne pas changer de pratique et de récompenser tous les jeunes qui terminent leur formation secondaire II ou leur apprentissage.

#### 10. Communications de l'exécutif

- ❖ *Bancs au centre sportif* : le maire annonce que la livraison des bancs a été retardée, mais qu'ils seront installés prochainement.
- ❖ *Eclairage public rte de l'Eaumorte* : Hubert Dethurens informe de la mise en place des nouveaux luminaires demandés lors de la séance du mois de juin.
- ❖ *Buvette du centre sportif* : le maire avise avoir signé un bail avec Océane Arn pour la gestion de la buvette.
- ❖ *Zero Waste* : Jean-Pierre Gantner informe avoir reçu une réponse négative de l'école qui ne souhaite pas suivre le programme Zero Waste. Il rappelle le taux de recyclage exemplaire de Laconnex mentionné lors d'un reportage de la



RTS.

- ❖ *Parcelle 2438* : Thierry Arn informe que les mesures superprovisionnelles ont été levées par le Tribunal de première instance. Toutefois, les requérants ayant annoncé qu'ils feraient appel, il convient d'attendre l'issue de cette procédure.

## 11. Divers

- ❖ *Revêtement route du Lavoir* : Laurent Zimmermann rapporte avoir été interpellé par un citoyen résidant route du Lavoir. Celui-ci souhaite que la commune envisage, dans le cadre des futurs travaux de mise en séparatif et puisque la route n'est plus passante, de renoncer au goudron et de privilégier un revêtement absorbant. Hubert Dethurens répond qu'il prend note, mais s'inquiète notamment de la problématique du déneigement.
- ❖ *Canon à étourneaux* : Samantha Bavaud Bocion signale que les habitants de la Vy-Neuve se plaignent du bruit de ce canon, situé dans les vignes Rupettes, proche des habitations et très sonore. Hubert Dethurens propose d'en parler directement au propriétaire du vignoble.
- ❖ *Infiltration d'eau à l'école* : Rémi Fouchault demande si ce problème est résolu. Thierry Arn répond que la situation s'est améliorée à la suite des travaux effectués, mais que de l'eau coule maintenant 50cm plus loin. Les investigations se poursuivent.
- ❖ *Ligne piétonne route du Coteau* : Samantha Bavaud Bocion est très satisfaite de la prolongation de la ligne jaune piétonne sur la route du Coteau. Elle estime que les enfants sont ainsi plus en sécurité pour se rendre à l'école.

## 10. Questions du public

- ❖ *Antenne TV* : Laurianne Mayenzet souhaite savoir s'il est possible de démonter l'antenne située sur le bâtiment Maison-Forte 2, car elle sert de perchoir aux oiseaux juste au-dessus de son entrée, ce qui génère beaucoup de salissures. Thierry Arn répond que le sondage effectué auprès des locataires a révélé que plus personne n'utilise cette antenne. Toutefois, il doit relancer l'OCPPAM potentiellement intéressé par cette antenne pour redéployer un système radio. Il ajoute qu'en cas de retrait de l'antenne, il faudra être très attentif à l'étanchéité du toit.
- ❖ *Bus trop nombreux* : Laurianne Mayenzet déplore que, depuis la mise en place de la ligne 83, environ 166 bus traversent la commune par jour et se demande si cette nouvelle ligne correspond à un réel besoin des habitants de Laconnex. Andreea Capitanescu Benetti confirme que la



demande de pouvoir se rendre directement au P+R de Vailly est forte, le bus est régulièrement plein. Hubert Dethurens ajoute que les TPG entendent maintenir cette ligne.

- ❖ *Bancs du stade* : Eric Steiner est très heureux d'avoir pu suivre cette séance du conseil municipal, belle image de la démocratie, lors de laquelle le sujet des bancs a été évoqué et réponse lui a été donnée.
- ❖ *Vidéosurveillance à la déchetterie* : Eric Steiner regrette de ne pas avoir été informé des résultats de l'installation de la vidéosurveillance et souhaite savoir si cela a permis le dépôt de plaintes pénales. Le maire lui répond que ces informations ne sont pas publiques, mais que l'effet dissuasif des caméras fonctionne.
- ❖ *Tournoi de pétanque* : Eric Steiner signale n'avoir reçu aucune information par tout-ménage ou sur le site internet de la commune concernant le tournoi de pétanque organisé par la Jeunesse le 30 juin dernier. Thierry Arn répond que la communication à ce sujet est du ressort de la Jeunesse et que ce tournoi a lieu chaque année le dimanche qui suit la fête des écoles. Il sera mentionné dans l'agenda communal en 2025.

Le président lève la séance à 20h30.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale